



Communiqué de presse

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2021

Les auditeurs se penchent sur la résilience des institutions de l'UE pendant la pandémie

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur le fonctionnement des institutions de l'UE. La Cour des comptes européenne réalise un audit sur la résilience dont celles-ci ont fait preuve lors de cette crise, ainsi que sur les enseignements qu'elles en tirent.

«La pandémie de COVID-19 a obligé les organisations du monde entier à revoir leurs méthodes de travail pour rester opérationnelles», a déclaré M. Marek Opiola, le Membre de la Cour responsable de l'audit. «Les institutions de l'UE n'ont pas fait exception à la règle: elles ont été contraintes de réagir et de s'adapter à la nouvelle situation. Notre audit porte sur la manière dont elles ont répondu à la crise et sur ce qu'elles ont appris à cette occasion.»

La Cour consacre un audit à la résilience des principales institutions de l'UE (Parlement, Conseil, Commission et Cour de justice) face à la pandémie de COVID-19. Ce contrôle couvre la réponse apportée à Bruxelles, à Luxembourg, à Strasbourg et dans les différents pays où se trouve le Centre commun de recherche de la Commission.

Les auditeurs entendent déterminer en particulier si les institutions de l'UE avaient mis en place et actualisé, de manière régulière et complète, des plans de préparation et de continuité des activités et si ces plans suivaient des normes bien établies. Ils vérifieront également comment la riposte des institutions a évolué au fil de la pandémie et dans quelle mesure ces dernières sont parvenues à remplir leurs mandats respectifs tout en relevant les nouveaux défis posés par la crise. Enfin, ils s'intéresseront aux enseignements tirés par les institutions pour se préparer à l'après-pandémie.

Cet audit s'inscrit dans une série d'audits de la Cour des comptes européenne qui visent à évaluer l'incidence de la crise de la COVID-19 dans l'Union européenne. Certains travaux portent sur la réponse politique de l'UE. L'audit en cours est axé pour sa part sur les institutions de l'UE, c'est-à-dire les «catalyseurs» de cette réponse.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'AuditInfo de la Cour des comptes européenne. Celle-ci est disponible dans son intégralité, en anglais, sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

La Cour des comptes européenne a récemment publié deux documents d'analyse sur la riposte de l'UE face à la crise liée à la COVID-19 – l'un traite des mesures sanitaires, l'autre des aspects économiques – ainsi qu'un rapport spécial sur le thème des droits des passagers aériens pendant la pandémie. Son programme de travail pour 2021 et au-delà annonce que, cette année, un quart de ses nouveaux audits porteront sur la crise liée à la COVID-19 ou sur l'instrument de relance.

Informations générales

Chaque institution de l'UE opère essentiellement de manière indépendante. Pour ce qui est de la gestion de son personnel, elle jouit d'une large autonomie au sein d'un cadre réglementaire commun. Les questions telles que les plans de continuité des activités, les analyses des risques, la sécurité informatique, les conditions de travail et la gestion des bâtiments sont régies par les règles internes de chaque institution.

L'audit devrait s'achever mi-2022. Les AuditInfos s'appuient sur les travaux préparatoires à un audit et ne doivent pas être considérées comme des observations, des conclusions ou des recommandations d'audit. Elles sont disponibles dans leur intégralité, en anglais, sur le site internet de la Cour des comptes européenne (eca.europa.eu).

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu - M: (+352) 691 553 547
- Vincent Bourgeais: vincent.bourgeais@eca.europa.eu - M: (+352) 691 551 502